



Groupe d'appui et de prévention des discriminations et des radicalisations

Groupe d'appui, pluridisciplinaire et interinstitutionnel mobilisable pour soutenir les professionnel-le-s du territoire dans leurs réflexions et recherches *d'orientations, d'actions*. Ce groupe traite des situations de de rupture en lien avec des questions de laïcité, discriminations et radicalisation. Il est piloté par Brest Métropole.

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

Préalables :

Ce groupe d'appui s'inscrit dans la dynamique de la formation-action « *Prévention des dérives sectaires et de la radicalisation violente, promotion de la laïcité et de la lutte contre les discriminations religieuses* ».

Les membres de groupe ne sont pas des formateur.trice.s mais bien des personnes ressources, susceptibles d'aiguiller, d'orienter, d'appuyer d'autres professionnel-le-s vers une recherche de solutions ou des prises de décisions.

Pour fonctionner, ce groupe s'inscrit dans un territoire et un maillage institutionnel. Il n'a pas vocation à s'y substituer. De même, il est nécessaire que ce groupe soit reconnu par les institutions auxquelles appartiennent ses membres afin d'en assurer la continuité. Ainsi, il ne repose pas directement sur l'engagement personnel des professionnel.le.s qui le composent mais bien sur une mobilisation partagée et reconnue.

Ce groupe est pluridisciplinaire, mixte, divers et doit rester ouvert et égalitaire dans son fonctionnement.

Objectifs :

1. **Accompagner des professionnel.le.s qui seraient confronté.es à des situations de rupture,**
2. **Être en veille permanente sur les ressources existantes, au local comme au national, l'actualité des sujets tant du point de vue des sciences sociales que de l'action publique,**
3. **Créer un réseau interinstitutionnel et pluridisciplinaire,**
4. **Développer un espace d'analyse de pratiques autour de projets qui traitent des questions de discriminations, de laïcité et de radicalisation à l'échelle du territoire,**
5. **Accompagner les initiatives émergentes et les professionnel.le.s qui les portent.**
6. **Contribuer à la sensibilisation des acteur.trice.s du territoire.**

Temporalité :

Le groupe se réunit 1 fois tous les 2 mois, 1 journée.

Le groupe est mobilisable à tous moments, soit par petits groupes sur des situations ponctuelles, soit via la liste de diffusion à distance.

Composition :

Le groupe est composé des personnes ayant suivi la formation-action.

Le groupe est ouvert ponctuellement à des professionnel.le.s directement confronté.e.s à des situations de rupture.

Le groupe pourra inclure de nouveaux.elles professionnel.le.s, dans la limite du nombre permettant un fonctionnement serein et efficace, soit une trentaine de personnes.

Les institutions souhaitant que des professionnel.le.s de leur structure rejoignent le groupe devront s'assurer que ces dernier.ère.s aient suivi une ou plusieurs formations sur le sujet.

Principes déontologiques :

Le groupe d'appui ne se substitue ni aux professionnel-le-s dans l'accompagnement des personnes ni aux instances mandatées. Il est **ressource et appui** mais pas intervenant direct ou décisionnaire.

Le groupe et ses membres seront tenu-e-s à la confidentialité. **Le secret professionnel** lié à la charte déontologique de chaque profession représentée dans le groupe sera respecté. L'anonymat sera préservé. Les informations délivrées durant les rencontres ne pourront être diffusées à l'extérieur du groupe sans l'accord du groupe.

Les échanges devront se faire dans le respect du cadre suivant :

- **Confidentialité**
- **Liberté de parole**
- **Ecoute**
- **Non-jugement**
- **Confiance mutuelle**

Les membres du groupe s'engagent à mettre en commun les ressources et les informations concernant l'actualité des sujets traités.

Les situations traitées :

Par **situation**, le groupe d'appui désigne des situations individuelles ou collectives présentant des risques de ruptures, en avec la question des discriminations, de la laïcité/fait religieux, ou radicalisation. En cas de risque radicalisation violente, le relais est passé à la Préfecture.

Le groupe d'appui se positionne à un échelon de **prévention**. Il peut accompagner des professionnel-le-s à la recherche de ressources face à certaines situations qui peuvent parfois poser un cas de conscience et nécessiter un regard extérieur. Le groupe d'appui développe la notion de **curseur professionnel**, méthode permettant de repérer les différentes facettes d'une situation et de réfléchir collectivement à des actions/postures à mettre en place.

Une situation peut être suivie sur la durée, observée plusieurs fois en fonction de l'évolution de la situation.

Parle-t-on de toutes les formes de discriminations ? Oui, dans le sens où ces discriminations constituent un terreau, un contexte favorable aux ruptures. La composition interdisciplinaire et interinstitutionnelle du groupe permet l'ouverture et l'orientation.

Fonctionnement :

Les échanges au sein du groupe ne feront pas l'objet de compte-rendu détaillé.

Le suivi des actions et les acquis de l'analyse de pratiques seront diffusés et capitalisés à l'occasion notamment d'un temps fort annuel.

Le groupe n'a pas vocation à remplacer les institutions. Il est un espace ressource en amont ou en aval du travail plus spécifique d'autres espaces institutionnels du territoire (CLS – contrat local de sécurité, CISPD – conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, Groupe opérationnel radicalisation du contrat de ville, dispositifs de protection de l'enfance et autres...). Ainsi, certaines situations pourront être relayées et d'autres non. Ce choix relève de la responsabilité de la personne qui saisit le groupe, la seule en possession des informations nominatives.

Communication/Modalités de saisine :

Entre les membres du groupe :

Les membres du groupe communiquent via une liste de diffusion mail.

Un registre des membres précisant les coordonnées de chacun.e ainsi qu'un.e référent.e en cas de changement de poste et/ou absence est à la disposition du groupe et tenu à jour par Brest Métropole.

Une cartographie de la répartition du groupe sur les territoires est visible sur le blog.

Saisine :

Le groupe pourra être saisi via la liste de diffusion mail, seulement par des professionnel.le.s identifié.e.s. L'adresse de contact ne sera communiquée que de façon ciblée, après un échange préalable.

Un flyer support pour présenter la démarche pourra être diffusé dans un cadre restreint, uniquement entre professionnel.le.s.

Indicateurs de suivi :

Un tableau de bord des actions menées sur le territoire pourra être actualisé à chaque rencontre. Il s'agira de rendre compte des partenariats, des thèmes traités ainsi que des dynamiques territoriales développées.

Plusieurs données pourront être objectivables d'un point de vue quantitatif :

- 1. Dynamique de groupe**
 - Nombre de réunions
 - Nombre d'interactions sur la liste de diffusion
- 2. Traitement des situations**
 - Nombre de saisines
 - Typologies des situations
- 3. Projets menés**
 - Nombre de projets menés

Un des enjeux du suivi de ce groupe sera d'établir et d'analyser les interactions et les mises en liens qu'induit le travail en réseau.

Comment des situations perçues comme individuelles et relevant d'un traitement individualisé peuvent-elles amener à une prise en compte globale des liens qui l'entourent ? Inversement, quelle attention particulière lors de projets collectifs à des situations singulières ? Quels sont les processus qui amènent à renouer des situations de rupture ou pré-rupture ?

Le groupe de suivi, composé des responsables des institutions et associations membres du groupe d'appui se réunit 1 à 2 fois par an.

Des informations et ressources sont disponibles sur le **blog laïcité-brest.net**.